



Commune de  
**Saint-Pierre**

d'Oléron

mairie@saintpierreoleron.com



Le 31 octobre 2017

## ARRÊTÉ DU MAIRE N° 280/2017-ST

### ARRÊTÉ DE STATIONNEMENT ET DE CIRCULATION

#### RUE RAYMOND GRANSART et RUE DE LA REPUBLIQUE

Le maire de la commune de Saint-Pierre d'Oléron,

**Vu** le Code de la route et notamment les articles R-130.2, R-411.2, R-411.5, et R-417.13,

**Vu** les articles L. 2213.1, L. 2213.2 du Code général des Collectivités territoriales,

**Vu** l'arrêté interministériel du 24 novembre 1987 modifié relatif à la signalisation routière,

**Vu** l'instruction interministérielle sur la signalisation routière approuvée par arrêté du 7 juin 1977,

**Considérant les travaux du projet d'aménagement de la rue Raymond Gransart et de la rue de la république à Saint-Pierre d'Oléron** pour le compte du syndicat départemental de la voirie par l'entreprise **EIFFAGE route Sud-Ouest – Avenue d'Aigrefeuille – BP 60003 – 17301 Rochefort cedex.**

### A R R Ê T É

**Article 1<sup>er</sup>** : La place Gambetta de Saint-Pierre d'Oléron sera partiellement interdite au stationnement ainsi qu'à la circulation rue Raymond Gransart et rue de la République seront barrées du mardi 31 octobre 2017 au vendredi 22 décembre 2017. Une déviation sera mise en place et indiquée par des panneaux.

**Article 2** : Les panneaux de signalisation nécessaires seront apposés par l'entreprise pour permettre l'application des présentes dispositions.

**Article 3** : Conformément à l'article R.411-25 du code de la route, ces dispositions entrèrent en vigueur dès la mise en place de la signalisation réglementaire d'entrée et de sortie prévue à l'article 2 ci-dessus.

**Article 4** : Monsieur le Commandant de la brigade de gendarmerie de Saint-Pierre d'Oléron Monsieur le chef de la police municipale, Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur Le Directeur des Services Techniques sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

**Article 5** : Ampliation du présent arrêté sera adressée à : monsieur le Chef de brigade de gendarmerie, monsieur le Chef de corps du Centre de secours, messieurs de la police municipale et sera affichée en mairie.

Le Maire,  
Christophe SUEUR  
Christophe MASSÉ